



FRANCE

COVID-19

Dans les facs, la crainte d'une contamination massive lors des examens

Des sessions de substitution doivent être proposées aux étudiants qui ne pourront pas aller à leurs partiels

Peut-on éviter que les examens à l'université se transforment en clusters partout en France? La question taraude étudiants et enseignants depuis l'annonce, le 29 décembre 2021, par la ministre de l'enseignement supérieur, Frédérique Vidal, du maintien des épreuves en présentiel, malgré la dégradation de la situation sanitaire et le retour du télétravail obligatoire. A quelques heures du début des épreuves, lundi 3 janvier, les déclarations inquiètes se sont succédé, par centaines, sur les réseaux sociaux, ponctuées d'une conclusion anxiogène: même positifs, une majorité d'étudiants se rendront à leurs partiels plutôt que d'apparaître comme défaillants.

Les établissements, soumis au respect d'une circulaire publiée dans la foulée des déclarations de la ministre, avisent en fonction de leurs ressources et de la configuration de leurs locaux. A l'université Claude-Bernard Lyon-I, 15 000 masques FFP2 sont mis à disposition des étudiants, au début des épreuves. « Nous en recommanderons par la suite », précise le service de communication.

Un exemple isolé, alors que la plupart ne peuvent engager de telles dépenses. A Sciences Po Toulouse, Jérémy Nollet a surveillé une épreuve dans un amphithéâtre rempli à demi-jauge, lundi matin. « J'ai ouvert les portes sur les couloirs où il n'y a pas vraiment de circulation d'air, témoigne le maître de conférences. Y avait-il un purificateur d'air ou un test sur le niveau de CO₂? Je n'en sais rien. »

Pétitions

Un peu partout, les pétitions fleurissent pour demander le report des partiels ou leur bascule à distance. Comme à Aix-Marseille Université, où les cours seront dispensés à distance tout le mois de janvier afin de libérer des salles et de permettre la tenue des épreuves sur table, ce qui suscite l'incompréhension des 2800 étudiants signataires. « Des contaminations vont avoir lieu durant ces examens. N'oublions pas que nous côtoyons nous aussi des personnes à risque et que nous pourrions mettre leur vie en danger », écrivent-ils.

Saisi en appel par un étudiant du centre de préparation au concours de la haute fonction publique de Paris-I Panthéon-Sorbonne, le Conseil d'Etat a jugé, dimanche 2 janvier, que les étudiants peuvent passer leurs examens en présentiel, car ils appartiennent à une classe d'âge dont le taux de vaccination est supérieur à 90% et qu'ils pourront composer dans des conditions permettant le respect des règles de distanciation. « Ce chiffre est critiquable puisqu'il ne prend pas en compte la troisième dose, observe Amine Elbahi, le requérant, qui s'interroge: Quid de l'accès aux autotests? Quid de l'aération des amphithéâtres dépourvus de fenêtres? »

Avec l'assouplissement des contraintes annoncé dimanche 2 janvier par le ministre de la santé, les cas contacts dont le schéma vaccinal est complet sont libres de leurs mouvements, a fortiori à la fac, où aucun test négatif n'est exigé – contrairement aux règles qui prévalent pour le reste de la popu-

lation cas contact (un test négatif puis un autotest à J+2 et J+4).

« Nous sommes aujourd'hui dans la même situation que depuis que la vaccination a été mise en place au mois de septembre: les universités ne sont pas soumises au contrôle du passe sanitaire », rappelle François Germinet, président de la commission formation et insertion professionnelle à la Conférence des présidents d'université (CPU). A la tête de Cergy-Université, il n'a pu qu'inciter et non contraindre ses 26 000 étudiants à faire des tests « pour qu'ils puissent venir en toute sécurité pour eux-mêmes et pour les autres ».

Les étudiants n'étant pas en mesure de se présenter à une épreuve du fait d'un dépistage positif au SARS-CoV-2 ou d'une mesure d'isolement en tant que cas contact à risque élevé (personnes non vaccinées ou schéma de vaccination incomplet ou immunodépression grave) doivent se signaler au service administratif de leur faculté et bénéficieront obligatoirement d'une session de substitution, distincte des rattrapages de fin d'année. « Ils seront individuellement contactés à la suite de leur signalement et prévenus au moins quinze jours avant le début des épreuves de substitution », précise l'université Rennes-II, qui assure avoir recensé 420 cas positifs pour la période des vacances de Noël.

Situation paradoxale

A l'université de Poitiers, Noëlle Duport promet d'organiser cette session supplémentaire « dans les meilleurs délais, pour profiter que les révisions soient encore chaudes





et éviter que cette nouvelle session obère les enseignements du second semestre», explique la vice-présidente chargée de la formation. Néanmoins, il faudra attendre au moins dix jours après le dernier partiel, en l'occurrence le 8 janvier, pour tenir compte de la période d'isolement d'un étudiant qui contracterait le Covid-19 à cette date et dont le schéma vaccinal serait incomplet ou inexistant.

La situation actuelle est paradoxale, poursuit François Germinet, « car l'épidémie est galopante, mais la situation sanitaire reste pourtant bien meilleure qu'il y a un an, avec des étudiants largement vaccinés et des hôpitaux non sursaturés comme ils l'ont été, une absence de couvre-feu et des bars et restaurants qui restent ouverts ».

Lundi matin, les absents n'étaient pas nombreux, relatent plusieurs sources universitaires. *« On ne peut pas savoir si c'est une bonne ou une mauvaise nouvelle, analyse François Germinet. Soit il y a peu de contaminés parmi les étudiants, soit les contaminés sont venus aux épreuves. »* Rendez-vous en fin de semaine, pour voir dans quelle mesure le taux de présence aura ou non baissé à la suite de possibles contaminations. ■

SOAZIG LE NEVÉ

